

Le 12 janvier 2012

Monsieur Olivier GUERIN
Président
Commission Particulière du Débat Public
Pour la Ligne Nouvelle Paris Normandie

Objet : Contribution commune du Conseil général du Calvados et de la Ville du Havre

Monsieur le Président,

A l'occasion du débat public sur la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN), le Département du Calvados et la Ville du Havre présentent cette contribution commune. Elle montre, d'une part, l'engagement de nos deux collectivités au service de cet équipement dont le Président de la République a rappelé l'intérêt national dans son discours de juillet 2009 sur la politique maritime de la France. Elle témoigne, d'autre part, des convergences et synergies que ce grand projet d'aménagement du territoire pourra multiplier de part et d'autre des deux rives de l'Estuaire.

Un projet nécessairement global

Dans le prolongement des propos constants du préfet Jean-Pierre Duport, président du Comité de pilotage de la LNPN, Le Havre et le Calvados entendent fermement rappeler que, afin qu'il produise tous ses effets, le projet de ligne nouvelle est global et donc indivisible. Quel que soit le tracé retenu, le Conseil général du Calvados et la Ville du Havre prennent acte de l'engagement pris par RFF de mettre les villes de Caen et du Havre à 1h15 de Paris et ils soulignent, par ailleurs, l'impérieuse nécessité du contournement de Mantes-la-Jolie, tant pour le trafic voyageur que pour le trafic fret.

Pour que le projet demeure global, il convient donc :

- Que RFF mette techniquement au point – simultanément dans ses différentes parties – l'ensemble du projet et ce jusqu'au niveau de l'avant projet détaillé ;
- Que l'enquête publique porte sur l'ensemble du projet qui devra, d'ailleurs, faire l'objet d'une seule et même déclaration d'utilité publique ;
- Que le projet de la LNPN donne lieu à un plan de financement global portant sur l'ensemble de l'opération, permettant ainsi aux collectivités territoriales de considérer les enjeux de chacun des territoires et de prendre la mesure de leur participation financière au projet.

Une chance pour la valorisation des flux de l’Axe Seine et de la façade maritime

Les deux exécutifs partagent pleinement l’objectif de faire du Havre le port dont Paris – ville-monde – a besoin, et font leur la volonté exprimée par le Président de la République que la France renoue avec une grande politique maritime : c’est une nécessité pour le développement de la Normandie et de l’Île de France, et pour l’accès rapide à l’hinterland européen.

Ils affirment que cette ouverture sur la mer se joue autour d’un complexe fluvio-maritime, articulé autour de l’Axe Seine, des grands ports maritimes de Paris, Rouen et Le Havre et de toute la Manche normande, de Cherbourg à Dieppe, en passant par Caen, Honfleur et Fécamp.

Dans cet esprit de coopération entre territoires, une navette interportuaire pour les conteneurs sera mise en œuvre dès 2012 entre les ports du Havre et de Caen/Ouistreham. D’importantes aires de stockage et routage existent sur l’estuaire de l’Orne, reliées au reste du territoire national mais aussi à la péninsule ibérique et à l’Europe centrale par des voies ferrées existantes via Meziidon-Canon (Tours/Bordeaux, Tours/Lyon/Genève/Turin, etc.)

Une rapide adaptation de la réglementation française relative aux règles de circulation des navires en mer, d’une part, et sur les fleuves, d’autre part, faciliterait considérablement les trafics fluvio-maritimes et mettrait les ports de la Seine et de l’estuaire sur un pied d’égalité avec les ports européens concurrents, notamment Anvers et Rotterdam.

Un besoin pour le développement du fret et de l’activité logistique

Les deux collectivités soulignent l’enjeu primordial que recèle le projet de la LNPN pour le fret ferroviaire, dont le développement et la modernisation sont indispensables pour que le port du Havre puisse rivaliser efficacement avec les ports de la rangée Nord, en s’appuyant sur un fort transfert modal.

Ainsi, en ce qui concerne l’hinterland nord et est du port du Havre, les deux collectivités se disent favorables au développement du trafic fret sur la ligne classique Paris/Rouen/Le Havre ainsi qu’à la réouverture de la ligne Serqueux/Gisors.

Pour l’hinterland sud – qui embrasse au moins tout le territoire du Calvados – les deux partenaires voient dans les projets de la LNPN et du Grand Paris l’occasion de poser à nouveau la question du contournement ouest de l’Île-de-France par Rouen, Le Mans et Tours, et d’organiser ainsi la grande desserte d’arrière côte de toute la façade atlantique (Rennes au niveau du Mans, Nantes/Saint-Nazaire au niveau de Tours, La Rochelle au niveau de Poitiers, puis Bordeaux, Hendaye, Madrid et Lisbonne).

Un facteur de dynamisation pour l’aménagement des territoires

Les temps de liaison – réduits entre les métropoles normandes et dans leurs relations avec la Capitale – renforceront et accentueront la fréquence des échanges, le dégagement d’axes nouveaux de développement et la proposition de services aux populations. Cela se traduira notamment dans les domaines de :

- L’enseignement supérieur et la recherche : des relations fortes existent d’ores et déjà (par ex. : Ecole Supérieure de Management implantée au Havre et à Caen). Des échanges et recherches partagées entre unités de recherche des deux territoires se sont noués (géographie, aménagement du territoire, domaine médical). La nouvelle rapidité de communication favorisera les déplacements, les rencontres et le développement de pôles de recherche à l’ouest de Paris ;

- La démographie médicale : certaines parties des territoires souffrent déjà d'une baisse notable de la démographie médicale et de l'absence de spécialistes (ophtalmologie, chirurgie dentaire). Une grande qualité de vie offerte à 1h15 des pôles et grands centres hospitaliers d'Ile-de-France pourra susciter la venue et l'implantation de praticiens et services de santé indispensables au développement territorial.
- La culture : vecteur de rapprochement, la LNPN sera – comme dans le cas du TGV sud est – un facteur de « fertilisation » plus fort entre populations et productions culturelles. Déjà les événements et manifestations organisés par les acteurs du Calvados et du Havre sont connus des populations franciliennes qui n'hésitent pas à se déplacer pour découvrir :
 - Au Havre, les productions originales de la Scène nationale du Volcan qui seront données dans une salle prochainement rénovée, et la programmation éclectique des Z'Estivales ;
 - Dans le Calvados, les grands équipements culturels – Mémorial, Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, Zénith – et ses divers festivals du film (Deauville), de rock (Beauregard) ou encore de musiques actuelles (Nordik Impakt).

Ouvrant de nouvelles perspectives à tous ces outils et manifestations remarquables, la LNPN rendra, en outre, plus accessibles aux populations des deux territoires les événements organisés sur Paris.

- Le tourisme :
 - Avec Le Havre : classée au patrimoine mondial de l'Unesco, la ville possède un fort potentiel de développement en termes de croisières dont les voyageurs devront se voir offrir des destinations d'escale prestigieuses : Paris, Honfleur, Deauville, Etretat, Le Mont-Saint-Michel, Bayeux et les plages du débarquement. Le développement de l'intérêt pour le tourisme industriel pourrait venir enfin compléter l'offre muséale déjà riche proposée par le MuMa ou encore le Muséum d'Histoire Naturelle ;
 - Avec le Calvados : un des premiers départements touristiques français – au moins pour les courts séjours – il est célèbre pour la figure emblématique de Guillaume-le-Conquérant et les plages du Débarquement attirent des touristes des quatre coins du monde ;

L'arrivée de la LNPN est une chance unique pour ces deux territoires d'amplifier leurs efforts convergents pour faire fructifier ces potentialités de développement et tous ces atouts touristiques, et renforcer ainsi leur attractivité.

Plus qu'une infrastructure, un rapprochement accru des deux rives

Longtemps, les deux rives normandes de l'estuaire de Seine sont demeurées sans lien réel, sans projet partagé, sans valorisation des aptitudes naturelles ni mise en commun des compétences propres. Depuis les années 1990, la mise en service du Pont de Normandie a permis de relier les deux rives et de réduire les distances temps entre les centres de décisions calvadosiens et havrais. Les réflexions communes nourrissent de plus en plus de partenariats.

Ce sont ces synergies qui s'expriment :

- au travers des coopérations étroites des six agences d'urbanisme de l'Axe Seine qui articulent leur propos autour du concept de « Paris Seine Normandie » ;
- au travers des délibérations successives du conseil général du Calvados ;
- et, aussi, au travers des travaux des Elus de l'Estuaire (calvadosiens et seino-marins) animés par l'outil partagé qu'est l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise et de l'Estuaire de Seine.

Ce sont ces synergies que le projet LNPV vient renforcer et auxquelles il donne un souffle nouveau, à l'échelle des ambitions de la Normandie, de l'Axe Seine, du Grand Paris et de la France.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Léonard DUPONT
Président du Conseil Général du Calvados



Edouard PHILIPPE
Maire du HAVRE

